



# Revue de presse



Jeudi 17 Mars 2022



## LA MOYENNE MENSUELLE DES COURS DU BRUT ALGÉRIEN EST DE 100 DOLLARS EN FÉVRIER

### Une éclaircie pour les finances publiques.

Maintenant que les cours du pétrole flambent, le gouvernement dispose d'une bonne marge de manœuvre pour remettre à flot le FRR. Le surplus de revenus provenant du pétrole le lui permettrait.

Soutenus par plusieurs facteurs, dont le conflit entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que la reprise de la demande pétrolière, les prix du Sahara Blend, le brut de référence algérien, se situent dans une zone de confort ; ils ont bondi de 12,50 dollars en février dernier, peut-on lire dans le rapport mensuel de l'Opep rendu public, mardi 15 mars. La moyenne mensuelle des cours du brut algérien est passée ainsi de 88,21 dollars le baril en janvier dernier à 100,71 dollars en février, soit une hausse de 14,2%, est-il ajouté dans le document. Évidemment, la très bonne tenue des marchés pétroliers renforce la situation financière de l'Algérie. Elle offre une marge de manœuvre assez large pour les dépenses futures.

De même, elle permet au pays de reconstituer ses réserves de change. Cela sous réserve que la tendance à la hausse des cours de l'or noir dure dans le temps. Pour beaucoup d'observateurs, la reprise des cours du pétrole doit être considérée comme un don du ciel dans un pays qui ne compte que sur ses revenus d'hydrocarbures.

L'horizon économique devrait s'éclaircir à mesure que l'État renflouerait ses caisses, dont le Fonds de régulation des recettes (FRR). Prudent, l'Exécutif a élaboré la loi de finances 2022

(LF-2022) sur la base d'un prix de référence du baril de brut de 45 dollars et d'un prix du marché du baril à 50 dollars. Maintenant que les cours du pétrole flambent, le gouvernement dispose d'une bonne marge de manœuvre pour remettre à flot le FRR.

Le surplus de revenus provenant du pétrole le lui permettrait. Avec des revenus confortables, le pays pourrait résorber graduellement son déficit budgétaire, en puisant dans ce fonds. On s'en souvient, le pays se serrait la ceinture, fixant à 40 dollars le prix référentiel du baril de pétrole dans la loi de finances 2021. Dans la loi de finances de 2020, ce prix était, pour rappel, de 50 dollars, avant d'être revu à la baisse pour atteindre les 30 dollars dans la loi de finances complémentaire (LFC) pour la même année.

Sur les sept dernières années, l'économie nationale a connu une récession et une contraction de la croissance. La chute des cours de l'or noir, depuis 2014, et l'absence de mise en œuvre des réformes requises ont réduit la croissance et l'emploi, et mis les finances publiques sous pression. Le recul de la fiscalité pétrolière a généré les déficits budgétaires répétés, entraînant la consommation de la totalité de l'épargne du Trésor qui était logée dans le Fonds de régulation des recettes épuisé en février 2017.

Le Trésor public a eu recours à d'autres ressources complémentaires : un emprunt national, versements exceptionnels de dividendes par la Banque d'Algérie, et un emprunt extérieur auprès de la Banque africaine de développement, pour l'équivalent d'une centaine de milliards de dinars. Dans la situation actuelle, l'année 2022 sera clôturée avec moins de difficultés que prévu, alors que l'année 2023 devrait s'annoncer moins complexe.



## **SOUS-UTILISATION DU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Un problème de confiance à régler “Il faut régler le problème de confiance”, a insisté, hier, le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, qui estime qu'il appartient aux banques et au GIE Monétique de promouvoir le paiement électronique.

“Le problème de confiance relève du périmètre de compétence et de mission des banques”, a fait savoir, hier, Mouatassem Boudiaf, vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, lors d'une journée d'études organisée par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (Care), sous le thème : “Quelle finance digitale pour l'Algérie ?

” Le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie a estimé qu'il faut s'interroger “sur le pourquoi du rejet” des instruments de paiement électronique en Algérie. “Les conditions de mérite de confiance ne sont pas réunies”, a-t-il asséné, évoquant, entre autres, la nécessité d'assurer la continuité de service à 100%. “Il faut régler le problème de confiance”, a insisté Mouatassem Boudiaf. Pour ce dernier, il appartient aux banques et au GIE Monétique de promouvoir le paiement électronique.

“Le problème n’est pas celui de la bancarisation, mais un problème de bancarisation des transactions”, a soutenu le vice-gouverneur de la Banque d’Algérie. Chiffre à l’appui, Mouatasssem Boudiaf relève l’existence de près de 23 millions de comptes au niveau d’Algérie Poste, de 14 millions de comptes au niveau des banques et une dizaine de millions de cartes. “Ce n’est pas pour autant que nous avons suffisamment de transactions”, a-t-il déploré. Selon le président du GIE Monétique, Madjid Messaoudène, le taux de bancarisation est évalué à 44%. Le nombre de cartes interbancaires en circulation avoisine les 11 millions. Cependant, a révélé le président du GIE Monétique, 30% à 40% seulement de cartes sont utilisées par les porteurs.

Et 90% des cartes sont utilisées pour des opérations de retrait. À peine 5 à 6% de cartes sont employées pour des opérations de paiement. Madjid Messaoudène a évoqué plusieurs raisons pour expliquer ce faible développement du paiement électronique. Il a pointé, entre autres, la réticence des commerçants. Sur un potentiel de 800 000 commerçants, 40 000 seulement sont dotés de terminaux de paiement électronique. Le président du GIE Monétique a estimé que la sphère publique peut créer un effet d’entraînement. La monnaie électronique pourrait être un modèle particulièrement efficace pour l’Algérie comme tremplin pour la digitalisation des services financiers. La monnaie électronique est aussi un socle nécessaire au déploiement de toute une gamme de services financiers numériques.

La Banque d’Algérie a indiqué, dans son dernier rapport de conjoncture, que la circulation fiduciaire hors banques a continué sa croissance durant le premier semestre de 2021, passant de 6 138,3 milliards de dinars à fin décembre 2020 à 6 519,7 milliards de dinars à fin juin 2021, soit 6,21% de hausse. Cependant, comme l’a rappelé, à juste titre, l’économiste Rachid Sekkak, l’avènement de la monnaie électronique suppose des évolutions réglementaires, notamment en matière de loi bancaire, et du cadre institutionnel, par l’émergence de nouveaux acteurs financiers.

Des aspects qui, semble-t-il, sont pris en charge par la Banque d’Algérie dans l’avant-projet d’amendement de l’ordonnance relative à la monnaie et au crédit. “La Banque d’Algérie est résolument tournée vers une digitalisation massive, que ce soit en interne ou en externe”, a assuré Mouatasssem Boudiaf. “La loi sur la monnaie et le crédit est en chantier”, a annoncé le vice-gouverneur de la Banque d’Algérie, laissant entendre que la finance digitale occupe une bonne place dans cette réforme. “Il y a plein de segments sur lesquels il est prévu d’apporter des amendements pour permettre de libérer pas mal d’initiatives”, a-t-il révélé. Mouatasssem Boudiaf a évoqué l’ouverture en faveur de nouveaux acteurs, entre autres des prestataires de services de paiement (PSP).

Mais pour les établissements d’émission, la question n’est pas à l’ordre du jour. L’émission de monnaie étant du ressort exclusif de la Banque d’Algérie. Le vice-président de la Banque d’Algérie indique que la loi sur la monnaie et le crédit, en vigueur dans son premier livre, s’exprime d’une manière précise sur la monnaie. Elle est circonscrite à l’aspect fiduciaire. Mouatasssem Boudiaf a souligné la détermination de la Banque d’Algérie d’apporter l’encrage juridique et réglementaire pour l’ouverture. Mais, a-t-il précisé, l’ouverture devrait se faire

d'une manière progressive. Il a insisté sur des principes sur lesquels, la Banque centrale ne pourra pas déroger.



## [JEUNE AFRIQUE L'A AFFIRMÉ DANS UNE TRIBUNE : « Tebboune est l'homme fort du pays »](#)

C'est Jeune Afrique d'octobre 2020 allégeant des tensions entre le président Tebboune et le chef d'État-major Saïd Chengriha, qui revient en mars 2022 réparer un préjudice éthique et dire que ce scoop n'était, finalement, qu'un pétard mouillé.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## [La loi sur la monnaie et le crédit encouragera le paiement électronique](#)

La loi sur la monnaie et le crédit, en cours d'amendement, prévoit des nouvelles mesures encourageant le paiement électronique en Algérie, a annoncé mercredi à Alger, le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mouatassef Boudiaf.



## **FAUTE DE CONFIANCE DANS LE SYSTÈME FINANCIER.**

**Le e-paiement n'a pas la cote | Seulement 30 à 40% des cartes interbancaire émises sont utilisées.**

Une utilisation exclusivement dédiée au retrait cash, à hauteur de 90%.

Au final, le taux de paiement électronique ne dépasse pas les 6%, alors que seulement 40 000 commerçants sont dotés de TPE | Ce qui pose de nouveau la problématique de confiance vis-à-vis du système financier où beaucoup reste à faire pour passer le cap de la digitalisation.

Dans le cadre de la réforme de la loi sur la monnaie et le crédit, il est prévu de faciliter le lancement de nouveaux prestataires de paiement (PSP). Les fournisseurs des services de paiement auront donc la possibilité d'accéder au système de paiement national en qualité de contribuable indépendant. Et ce, de manière à contribuer dans la promotion de l'économie numérique. C'est ce qu'a indiqué hier le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mouatassef Boudiaf, à l'occasion de la journée d'étude sur l'inclusion financière au moyen des technologies du numérique, organisée sous le titre «Quelle finance digitale pour l'Algérie ?»

Une rencontre initiée par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) conjointement avec l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF). A cette occasion, le représentant de la Banque centrale a d'emblée affiché l'engagement de l'institution à opérer le virage de la numérisation.

«La Banque est résolument pour une digitalisation massive, que ce soit à l'interne ou à l'externe», a-t-il avancé, précisant que c'est l'un des axes majeurs de la révision de la loi sur la monnaie et le crédit. Pour le vice-gouverneur de la BA, l'option de la finance digitale s'impose. Cependant faudrait-il accélérer l'usage des instruments de paiement, en commençant d'abord par regagner la confiance des détenteurs de Cartes interbancaires (CIB). «C'est une question de confiance. La digitalisation est un problème sociétal. Les services financiers doivent investir dans cette confiance», fera remarquer M. Boudiaf, excluant de facto l'émission de monnaie électronique dans l'immédiat.

«Il faut trouver le juste milieu et se donner les éléments juridiques avant de passer à ce stade. C'est la Banque centrale qui doit décider.» Le plus important pour l'heure est de se focaliser sur la digitalisation du système financier, un chantier dans lequel plusieurs étapes ont été franchies jusque-là depuis janvier 2021, notamment dans le cadre de la dématérialisation des transactions. Des transactions qui restent toutefois loin d'être bancarisées eu égard au retard enregistré en la matière.

Le cap est donc à mettre sur cette question, que ce soit du côté des banques ou du groupe d'intérêt interbancaire (GIE). «Il appartient aux banques et au GIE de promouvoir les TPE et de faire naître les transactions électroniques», soulignera le vice-gouverneur de la BA. En effet, avec près de 11 millions de CIB et 23,6 millions de cartes de retrait postal, le taux d'utilisation reste faible. Pour les CIB, seulement 30 à 40% de ces cartes sont utilisées (à hauteur de 90%) pour le retrait cash, selon le président du GIE, Madjid Messaoudene.

Ce qui fait qu'au final, le taux de paiement électronique ne dépasse pas les 6%, alors que seulement 40 000 commerçants sont dotés de TPE (terminaux de paiement électronique). Ce qui reflète justement la réticence des commerçants vis-à-vis de ce mode de paiement. C'est dire tout le travail à faire pour les inciter à intégrer le système «au lieu d'insister sur les sanctions», comme le soulignera Hind Belmiloud, avocate d'affaires.

Ainsi, en plus des efforts en matière de bancarisation avec un taux actuel estimé à 44%, il y a lieu de travailler sur la numérisation des transactions. Faudrait-il, selon le président du GIE, consolider les résultats enregistrés dans ce cadre durant la crise sanitaire, une période marquée par une importante hausse (une croissance à trois chiffres) des opérations de paiement électronique. C'est donc autour de la sensibilisation qu'il y a lieu d'axer les efforts pour limiter le recours au chèque dans les transactions interbancaires, utilisé à hauteur de 85% en volume contre le reste par CIB. Mais dont la valeur ne représente que 1% du total, selon la Banque d'Algérie.

Mouatassef Boudiaf donnera dans ce sillage l'exemple des retraits au niveau des bureaux de poste, estimés à 1000 milliards de dinars. «Et pourtant, on a donné des solutions et on a

dématérialisé», précisera-t-il. Et d'annoncer en conclusion que même le paiement mobile est possible. Deux banques ont d'ailleurs déjà demandé à le faire.



## **FMI «La guerre modifiera fondamentalement l'ordre économique mondial»**

L'ordre économique mondial est en passe de changer de face. C'est en tout cas une affirmation faite par le Fonds monétaire international qui, dans ses projections sur le long terme liées aux conséquences de la guerre en Ukraine, s'attend à une «modification fondamentale de l'ordre économique mondial».

Cette hypothèse connaît un début de concrétisation au niveau des transactions économiques entre les régions du monde. Remplacement du dollar suite à l'exclusion de la Russie du réseau Swift (à l'exception des ventes énergétiques), réorientation du gaz et pétrole russes vers l'Asie, émergence d'un solide pôle économique asiatique face au marché occidental, sont autant de facteurs qui préfigurent l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial.



## **COMMENTAIRE**

### **Les spéculateurs ne désarment pas**

Les vocables «complot», «sabotage», «criminalisation» de faits et de pratiques relevant de la sphère politique, économique et commerciale sont devenus des éléments de langage nouveaux au niveau de la communication institutionnelle pour expliquer, justifier les manquements jugés graves dans la gestion des affaires publiques, les défaillances des circuits de distribution, les pénuries et la volatilité des prix de certains produits de première nécessité.

Des Conseils des ministres, des conseils de gouvernement, une commission parlementaire chargée d'enquêter sur les causes des perturbations du marché de la consommation et de situer les responsabilités ont été dédiés à la lutte contre la spéculation, qui a pris des proportions alarmantes menaçant la sécurité nationale et la cohésion sociale.

Des états généraux des collectivités locales ont même été convoqués il y a peu, avec grand fracas et déballage public, sous la présidence d'Abdelmadjid Tebboune, pour se pencher sur ce mal endémique qui ronge le pays et qui a pour nom : la bureaucratie paralysante et son pendant, le phénomène de la corruption. Face aux walis et aux cadres de l'Etat, le président Tebboune avait menacé de frapper d'une main de fer les comportements déviants à tous les niveaux de responsabilité, jurant que l'impunité ne sera plus de mise, que des comptes seront exigés de tous et de chacun.

Dans le sillage de ces assises où le voile avait été levé sur une face hideuse et choquante de la gestion des collectivités locales, en braquant les projecteurs sur «les zones d'ombre», quelques têtes de chefs de daïra et de fonctionnaires de rang subalterne seront sacrifiées. Face au dérèglement des circuits de distribution des produits de large consommation qui hante le quotidien des Algériens avec le retour du spectre des pénuries et la valse des prix affectant même le plat du pauvre : la pomme de terre, les mesures pratiques prises par les pouvoirs publics en injectant dans le marché des quantités additionnelles des produits soumis à tension et en durcissant les lois contre la spéculation se sont révélées insuffisantes pour réguler le marché.

Les menaces récurrentes non suivies d'effet du ministre du Commerce de «couper les têtes» des spéculateurs sont devenues virales sur la Toile. Pendant que la puissance publique renforçait l'arsenal juridique de lutte contre la spéculation, organisait des opérations coup-de-poing ciblant des entrepôts du commerce informel, les spéculateurs ne désarment pas, multiplient les gestes de défiance contre l'autorité de l'Etat en plombant les prix des produits soumis à une forte spéculation.

Les réseaux de la spéculation et de la contrebande sont-ils donc à ce point si puissants pour pousser l'Etat à la défensive, comme cette opération de déstockage de la pomme de terre à laquelle recourent les services du commerce en situation de crise pour tenter de réguler le marché et qui se révèle, à chaque fois, n'être qu'un simple coup d'épée dans l'eau ? Elle ne règle ni le problème de la disponibilité, car ne couvrant pas les besoins du marché, ni celui de la maîtrise des prix. La fonction de l'Etat régulateur ne doit pas être confondue avec le rôle de pompier.

Il ne suffit pas d'édicter des lois, aussi répressives soient-elles, si en amont les politiques publiques manquent de pertinence, les hommes qui ont la charge de leur exécution et suivi n'ont pas les compétences requises et la culture de servir l'Etat et le citoyen, si l'offre est insuffisante par rapport aux besoins exprimés et les mécanismes de contrôle défaillants.



### **Monnaie électronique : «Le recours est du ressort exclusif de la Banque d'Algérie», assure le vice-gouverneur**

La monnaie électronique, qui pourrait être un modèle efficace comme tremplin pour la digitalisation des services financiers, est du ressort exclusif de la Banque d'Algérie (BA), assure le vice-gouverneur de cette institution, Mouatassef Boudiaf.

## **FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.**

L'Algérie participe à la reconstitution L'Algérie contribuera à la reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole (Fida), selon un décret présidentiel paru au dernier Journal officiel (N°17). Il s'agit du décret présidentiel n°22-92 du 7 mars 2022 autorisant la contribution de l'Algérie à la douzième reconstitution des ressources du Fida.

Le versement de la contribution de l'Algérie sera opéré sur «les fonds du Trésor dans les formes prévues par la résolution 219/XLIV sur la douzième reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole», est-il précisé dans le décret.



### **Finance digitale en Algérie :La nécessaire mutation**

Appel a été lancé pour la mise en place de mesures d'incitation des consommateurs et des commerçants pour l'E-paiement. Le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, Mouatassem Boudiaf, a estimé, hier, à l'occasion de la tenue d'une journée d'étude sur «quelle finance digitale pour l'Algérie», organisée par le think Tank Care, qu'il «appartient aux banques de trouver les voies idoines pour amorcer positivement cette transformation numérique».



### **Monnaie numérique en Algérie : ce n'est pas pour demain !**

A l'instar de ce qui se fait partout dans le monde, les services bancaires et les monnaies se digitalisent et les transactions commerciales se dématérialisent, allant des paiements par cartes, et paiements mobiles en cryptomonnaies se généralisent de plus en plus.



### **Monnaie électronique : Un tremplin d'inclusion financière**

Les participants à la journée d'étude, organisée hier à Alger par le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (CARE), en partenariat avec l'UNCDF (United Nations Capital Development Fund), ont unanimement relevé qu'une meilleure inclusion financière est nécessaire, et, pour y parvenir, la monnaie électronique peut en être un socle important.

## تعديل قانون النقد والقرض يحزّر الاستثمار في خدمات الدفع الإلكتروني: إصدار "عملة رقمية" قيد الدراسة وبنك الجزائر صاحب القرار

أكد نائب محافظ "بنك الجزائر" معتصم بوضياف، أمس، أن إصدار عملة رقمية ليس في أجندة البنك المركزي حاليا وأن الملف قيد الدراسة. وأشار إلى أن "بنك الجزائر" الذي يعد الضامن لأمن كل المعاملات المالية تقليدية كانت أم رقمية، لا يمكنه التخلي عن المبادئ التي يعمل بها، موضحا في هذا الإطار بأن مرافقة أي مبادرات جديدة لتطوير الاقتصاد، يتطلب توفير "الأدوات القانونية". وأوضح ذات المسؤول أن قانون النقد والقرض الحالي يحدّد بطريقة واضحة في مواده الأولى طبيعة العملة، التي تقتصر حاليا على الورقية فقط، وأن الذهاب نحو إصدار عملات رقمية يتطلب تعديل هذه المواد، مشددا على أن "بنك الجزائر" وحده يملك القرار في هذا المجال.



## رزمة زمنية لمناقشة قرارات دعم الخبازين: لقاء بين وزارة التجارة وممثلي الخبازين حول الإعفاء من الضريبة

تتواصل المشاورات بين وزارة التجارة والاتحاد العام للتجار والحرفيين، بشأن عملية دعم الخبازين للمحافظة على استقرار سعر الخبز المدعم، حيث يرتقب عقد لقاء الأسبوع المقبل تحضره المدير العام لمؤسسة الضرائب، لمناقشة كيفية تطبيق قرار رئيس الجمهورية، المتعلق بإعفاء الخبازين من الضريبة على رقم الأعمال.

## L'Algérie toujours à la traîne

*Le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (Care) a organisé, hier mercredi, en partenariat avec l'UNCDF (United Nations Capital Development Fund), une journée d'études sur le thème de l'inclusion financière au moyen des technologies du numérique à l'hôtel El Djazair. Une occasion que les intervenants ont saisie pour évoquer les aspects liés au développement du e-paiement, et constater qu'en dépit d'une certaine progression en termes de transactions électroniques, le déploiement de ce segment demeure caractérisé par une extrême lenteur.*

**Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir)** - Tentant de comprendre les embûches qui tendent à entraver le développement du e-paiement en Algérie, les intervenants se rejoignent sur le fait qu'il existe chez les Algériens en général un certain manque de confiance dans les dispositifs du paiement électronique.

Madjid Messaoudène, président du GIE monétique, illustre ce constat en faisant remarquer que pour parler de paiement électronique, il faut qu'il y ait un porteur de carte monétique et un commerçant.

Or, le problème qui se pose actuellement, « c'est que les commerçants eux-mêmes sont réticents quant au fait de se doter de ces dispositifs de paiement, à savoir le terminal de paiement électronique TPE », précise-t-il. Madjid Messaoudène indique qu'à peine 40 000 des commerçants sont intégrés à la plateforme des TPE, sur un potentiel de 800 000.

Par ailleurs, il rappelle qu'il existe un fossé entre le taux d'émission de cartes monétiques et le taux de transactions électroniques. « Nous avons en tout 11 millions de porteurs de ces cartes, alors que seulement 40% les utilisent pour le paiement électronique ». Et encore, il faut savoir que sur les 40%, la majorité n'utilise leurs cartes que pour les retraits cash.

Par ailleurs, abordant le chapitre inhérent à la finance digitale et de sa viabilité en Algérie, le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, Moustassem Boudiaf, met au préalable la résolution de la Banque d'Algérie à se tourner vers une digitalisation massive. Il rappelle, dans ce registre, que la

finance en ligne de mire ». Selon lui, le plan réglementaire doit à tout prix venir renforcer le travail des nouveaux acteurs du numérique pour espérer accélérer cette transaction. « L'aspect réglementaire doit être absolument revisté ».

Évoquant la monnaie électronique, Moustassem Boudiaf précise que la mouture de la loi sur la monnaie et le crédit exprime clairement dans les premiers articles

que « si on veut aller vers la monnaie digitale, on a besoin d'amender ces articles-là ». Il précise, toutefois, que cela ne resta pas du ressort exclusif de la Banque d'Algérie, soulignant que cela est, en premier lieu, du ressort de la banque ».

Il dit aussi que l'émission de la monnaie numérique à l'instar de la monnaie fiduciaire se fait par le biais des banques centrales. Pour le Care, soutenir la croissance

économique, la résilience aux crises et le financement de start-up innovantes, réduire la pauvreté, lutter contre l'exclusion financière, en particulier celle des femmes « sont autant de questions dont le secteur financier détient la réponse tant son rôle est prépondérant dans l'accompagnement du progrès et des changements sociaux et économiques vers un monde plus durable ».

M. Z.

## MARCHE PETROLIER MONDIAL

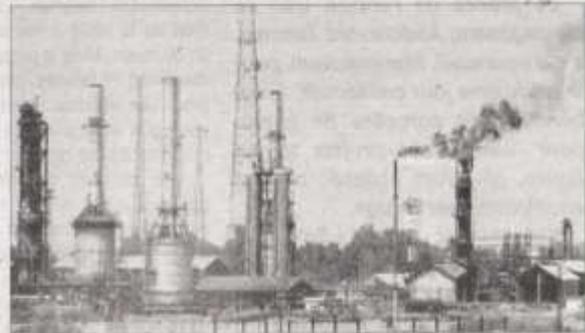
# À l'épreuve de la guerre et de l'inflation

«Un niveau sans précédent d'incertitude» et «l'incertitude dominera les mois restants de 2022», estime l'Opep dans son rapport mensuel publié mardi. Outre les troubles géopolitiques, l'organisation évoque également les restrictions de la production et des flux commerciaux suite aux sanctions prises par les États-Unis et le Royaume-Uni contre le pétrole russe. Aussi, les effets sur l'inflation et la demande pétrolière, et puis la potentielle accélération de la transition énergétique en Europe, tout cela concourt à renforcer l'incertitude, selon l'Opep.

L'Opep, faisant preuve d'une grande prudence, a laissé inchangée sa vision de la croissance de la demande de pétrole, mais ne manque pas d'avertir que la guerre en Ukraine et la spirale de l'inflation pourraient avoir un impact sur la croissance de la consommation de pétrole. Dans un contexte d'incertitude «sans précédent», l'Opep opte donc pour le maintien de ses prévisions quant à la croissance de la demande mondiale de pétrole en 2022 pour l'évaluer à 4,2 millions de barils par jour (mbj).

Une prévision susceptible d'être modifiée ces prochaines semaines, lorsqu'il y aura plus de clarté sur l'effet des turbulences géopolitiques liées à la guerre en Ukraine, explique l'Opep qui s'attend toujours à ce que, cette année, la demande mondiale de pétrole dépasse en moyenne les niveaux pré-pandémiques, et a même relevé l'estimation de la demande de pétrole pour l'année entière à

100,9 millions de bpj, contre 100,8 millions de bpj dans le rapport du mois dernier, la demande du quatrième trimestre 2022 devant passer à 103,24 millions de bpj. Une prévision légèrement plus élevée de la demande mondiale de pétrole de la part de l'Opep qui prend la précaution de mettre l'accent sur l'incertitude qui dominera dans les mois restants de 2022. En effet, échaudée par tout ce qu'a charrié la tension puis la guerre en Ukraine, l'organisation des pays exportateurs de pétrole avertit quant aux «effets du conflit et surtout l'impact de la hausse de l'inflation». Si ces méfaits se maintiennent, ils entraîneront une baisse de la consommation et des investissements à des degrés divers, prévient l'Opep avant de livrer ses chiffres sur la production du mois de février des pays qui lui sont affiliés. La production des pays de l'Opep a progressé de 440 000 barils par jour en février, selon des sources



secondaires (indirectes) citées dans le rapport mensuel. Cette hausse a notamment été tirée par l'Arabie Saoudite et la Libye alors que le Nigeria et la Guinée équatoriale ont vu leur production décliner. Selon des sources directes de l'Opep, c'est-à-dire des sources officielles auxquelles s'adresse l'Opep, l'Algérie a, quant à elle, produit 978 000 barils/jour en février, soit 1 000 barils de plus qu'en janvier. Quant à des sources «secondaires» de l'Opep, elles avancent une production algérienne de 974 000 barils/jour en février, soit un millier de barils de plus qu'en janvier. Le pétrole algérien, selon l'évaluation de l'Opep, a gagné 12,50 dollars en février dernier dans son prix par rapport à celui du mois précédent. Le prix moyen du baril de Sahara Blend algérien est, en effet, passé de 88,21 dollars en janvier dernier à

100,71 dollars en février, soit une hausse de 14,2%. Hier, en milieu d'après-midi, alors que le prix du baril de Brent était coté à 99,31 dollars, le brut algérien valait 104,72 dollars le baril.

Par ailleurs, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a dit, hier, dans un rapport, redouter un choc de l'offre mondiale de pétrole et estimé que 3 millions de barils par jour de pétrole russe pourraient manquer à partir d'avril sur le marché mondial, un volume qui pourra augmenter si les sanctions contre la Russie deviennent plus sévères. Pour la demande de brut, l'AIE a également revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2022 d'environ 1 million de barils par jour, en raison de l'effet de l'augmentation des cours des matières premières et des sanctions contre la Russie sur l'économie mondiale.

Azedine Maktour

## **LOI SUR LA MONNAIE ET LE CRÉDIT**

### **Des amendements en perspective**

**LA LOI** sur la monnaie et le crédit, en cours d'amendement, prévoit des nouvelles mesures encourageant le paiement électronique en Algérie, a annoncé hier à Alger, le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mouatassem Boudiaf.

"Nous allons apporter l'ancrage juridique et réglementaire nécessaire à l'émergence de prestataires de services en matière de paiement électronique", a indiqué M. Boudiaf lors d'une Journée d'études organisée par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE), sous le thème : "Quelle finance digitale pour l'Algérie".

Le vice-gouverneur de la BA a souligné, dans le même sens, qu'il y avait un "énorme" effort à faire pour gagner la confiance des citoyens et les inciter à utiliser les moyens de paiement électronique. A ce propos, M. Boudiaf a fait constater que la majorité des détenteurs de Carte interbancaire (CIB) ou Edahabia d'Algérie Poste utilisent leurs cartes uniquement pour le retrait. "En revanche, ils préfèrent utiliser le cash dans leurs transactions de paiement", a-t-il poursuivi.

Chiffre à l'appui, le nombre des comptes dépassent les 23,6 millions au niveau d'Algérie Poste et 14 millions au niveau des banques : "Les chiffres sont considérables, mais ce n'est pas pour autant que ces gens utilisent l'instrument de paiement électronique", a-t-il fait remarquer.

D'après les chiffres avancés par M. Boudiaf, 80% des opérations de transactions électroniques en Algérie sont des retraits d'argent, alors que le taux d'utilisation des cartes bancaires pour le paiement n'excède pas les 6%.

TAUX DE CHANGE

# Cours des principales devises

Le dinar algérien continue sa descente aux enfers, tirant vers lui le pouvoir d'achat des Algériens. Face aux principales devises, au marché noir, mais aussi à la Banque d'Algérie, la valeur de la monnaie nationale est de plus en plus dérisoire. Du côté de la Banque d'Algérie, le dinar algérien reste en souffrance devant les principales devises. Pour le mercredi 16 mars, 1 seul euro est cédé au niveau des guichets de la

Banque d'Algérie contre 156.72 dinars algériens à l'achat et contre 156.79 dinars algériens à la vente. Le dollar américain est cédé contre 142.54 dinars algériens à l'achat et contre 142.55 dinars algériens à la vente. Le dollar canadien quant à lui est cédé contre 110.96 dinars algériens à l'achat et contre 111.01 dinars algériens à la vente. Enfin, la livre sterling reste très chère. Un seul pound s'échange à la Banque

d'Algérie contre 185.81 dinars algériens à l'achat et contre 185.85 dinars algériens à la vente. Pour le mercredi 16 mars, 1 seul euro s'échangeait contre 216 dinars algériens à la vente et contre 214 dinars algériens à l'achat. La valeur de la monnaie unique européenne connaît une hausse depuis quelques semaines. La livre sterling voit, elle aussi, sa valeur augmenter. Un seul pound est cédé par les cambistes contre

256 dinars algériens à la vente et contre 254 dinars algériens à l'achat. Du côté des Amériques, la valeur de la monnaie étasunienne est à la hausse. 1 seul dollar américain s'échangeait contre 196.50 dinars algériens à la vente et contre 194 dinars algériens à l'achat. Le dollar canadien s'échangeait quant à lui contre 148 dinars algériens à l'achat et contre 151 dinars algériens à la vente.

R. N.



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger